



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/46/86  
S/22226  
15 février 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-sixième session  
CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR  
L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-sixième année

Lettre datée du 14 février 1991, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, par suite du conflit dans le golfe Persique, au moins 10 millions de barils de pétrole brut se sont déversés dans le Golfe. Celui-ci étant une mer semi-fermée, il faut environ cinq ans pour que l'eau s'y renouvelle. De surcroît, cette catastrophe est d'une telle ampleur que ses effets dévastateurs risquent de menacer pendant des années la vie des espèces rares et de tout l'écosystème de la région.

Consciente des conséquences à court et à long terme de cette immense pollution et en vue de mobiliser un effort collectif pour contenir l'expansion de la pollution et en atténuer les multiples répercussions, la République islamique d'Iran a demandé qu'une réunion d'urgence de l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin se tienne à Téhéran le 17 avril 1991.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document de l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, au titre de la question intitulée "Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI